

Décentralisation : le gouvernement lance la concertation

Le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » devrait être présenté mi-2020. L'AMF souhaite un texte dédié à la décentralisation.



© Ludovic Mañin/AFP

Le gouvernement a lancé, le 6 janvier, la concertation nationale pour l'élaboration du projet de loi sur le nouvel acte de décentralisation, qui doit être présenté mi-2020 devant le Parlement. Le projet de loi, baptisé « 3D » pour « décentralisation, différenciation et déconcentration » vise à transformer les relations entre l'État et les collectivités « sans constituer pour autant un nouveau big bang territorial », a précisé le gouvernement lors d'une première réunion de concertation organisée par la ministre de la Cohésion des territoires, à Arras (62). D'autres réunions doivent avoir lieu dans les 13 régions métropolitaines pour préparer la rédaction du projet de loi, en vue de son adoption par le Parlement avant les élections départementales et régionales de 2021. Les préfets ont également été chargés de recueillir les propositions des élus sur le terrain. L'objectif du texte vise notamment à clarifier l'exercice des compé-

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités.

tences, en supprimant les doublons persistants entre l'État et les collectivités. Le logement, les transports et la transition écologique seront au menu des discussions.

Promouvoir les libertés locales

Dans ces trois domaines, « les précédentes étapes de décentralisation ont d'ores et déjà transféré de nombreuses, et parfois même l'essentiel des responsabilités aux collectivités territoriales », a souligné Jacqueline Gourault, à Arras. « C'est la raison pour laquelle les transferts de compétences ne sauraient résumer le futur des relations entre l'État et les collectivités territoriales », a-t-elle prévenu.

La « différenciation » doit ainsi permettre une application différente des lois en fonction des territoires. « L'époque n'est plus à l'uniformité

de l'application des politiques publiques sur le territoire, mais au soutien des initiatives, des expériences, des innovations », a fait valoir la ministre. La « déconcentration » vise enfin à renforcer la présence de l'État sur le terrain, avec notamment le déploiement vers les départements de milliers d'agents publics actuellement basés à Paris.

Les associations nationales d'élus locaux – AMF, ADF et Régions de France notamment, réunies au sein de Territoires Unis – plaident, pour leur part, pour « une vraie étape de décentralisation » renforçant les « libertés locales ».

L'AMF ne partage pas l'appellation « 3D » du projet de loi et souhaite un texte dédié à la décentralisation. Dans son discours, prononcé le 19 novembre en ouverture du 102^e Congrès de l'AMF et en présence du chef de l'État, François Baroin, président de l'AMF, avait notamment estimé que « nous devons avoir des réflexions sur l'emploi, sur la formation professionnelle et l'apprentissage, sur le développement économique, sur la santé et la cohésion sociale, à travers la solidarité portée par les départements. Nous devons avoir aussi une ambition sur tout ce qui concerne la proximité. Cela va du tourisme au logement en passant par le sport ou la culture ». Il avait indiqué à Emmanuel Macron que les maires sont « disponibles pour ouvrir un grand débat qui sera une chance pour nos administrés, usagers du service public, contributables. Mais il peut être aussi (...) une grande chance (...) pour

Le Sénat fera des propositions

Le Sénat saisira la concertation lancée par l'État sur le futur projet de loi 3D « pour faire des propositions autour de quelques grands principes qui seront des arcs-boutants de ce texte, a souligné son président, Gérard Larcher, le 9 janvier : autonomie, financière et fiscale notamment, subsidiarité, par exemple dans la mise en œuvre des compétences entre les collectivités, et différenciation pour favoriser la libre organisation des territoires ». Ces propositions « seront élaborées en concertation avec tous les groupes politiques du Sénat, la délégation aux collectivités territoriales et Territoires Unis ». Une proposition de loi devrait être déposée avant l'été.

atteindre le double objectif de remuscler l'État là où il est attendu comme protecteur et offrir des libertés locales là où elles sont devenues nécessaires ». L'AMF espère aussi que la question des compétences « à la carte », qui a finalement été sortie de la loi engagement et proximité portée par Sébastien Lecornu, reviendra sur la table à l'occasion de ce nouveau texte. Ce devrait être le cas, si l'on en croit Jacqueline Gourault qui estime que « ce projet de loi devra procéder à des assouplissements et des simplifications dans la gestion des compétences ». **X. B.**